

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE MARSTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N°2021-127

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Veillez prendre avis que le RÈGLEMENT NO 2021-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-049 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, est entré en vigueur le 28 septembre 2021.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 7 septembre 2021 et a fait l'objet d'une consultation publique le 12 août 2021 le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement No 2021-127 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par le secrétaire trésorier de la M.R.C. suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À Marston

CE 2 IÈME JOUR DE DÉCEMBRE 2021



Françoise Audet

Secrétaire Trésorière/Directrice générale par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Françoise Audet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 2 décembre 2021

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 2 IÈME JOUR DE DÉCEMBRE 2021.



Françoise Audet

Secrétaire Trésorière/Directrice générale par intérim